

**SEANCE DU 18 AVRIL 2024**

L'an DEUX MILLE VINGT QUATRE le DIX-HUIT AVRIL, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Bizennes s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de M. René GALLIFET, Maire.

Présents : Mmes Gisèle LYANDRAT, Coralie PAILLET, Jacqueline FOREJT Mrs René GALLIFET, Serge COTTAZ, Denis BARBIER, Aurélien DURAND, Benoît MICOUD

Absents excusés : Mmes Elisabeth SAPPEY-MARINIER, Pauline VEYET Mrs Mickaël CHATAIN, Damien PONCIN, Claude GULLON-NEYRIN

M. Serge COTTAZ a été élu secrétaire.

\*\*\*\*\*

**APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 28 MARS 2024**

**NOMINATION DU SECRETAIRE DE SEANCE : M. Serge COTTAZ**

**Délibération n° 2024-027**

**CONSTRUCTION D'UN SANITAIRE PUBLIC – DEVIS DE L'ENTREPRISE FONTAINE**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil la délibération n°2024-008 qui a validé la construction de toilettes publiques à proximité de la petite salle et de l'aire de jeux pour enfants.

Un devis a été demandé à l'entreprise Fontaine pour la pose d'un W.C. et d'un lavabo adaptés aux normes P.M.R. qui se décompose comme suit :

- 1 WC Renova au sol norme PMR : 372,50 € H. T.
- 1 Barre de relevage : 122,00 € H.T.
- 1 lavabo PMR : 440,00 € H.T.
- Fournitures raccords gaz cuivre : 130,00 € H.T.
- Main d'œuvre et déplacement : 500,00 € H.T.

Pour un montant total de 1 564,50 € H.T. soit 1 877,40 € T.T.C.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Considérant la nécessité de réaliser les travaux,
- Accepte le devis de l'entreprise Fontaine pour un montant de 1 564,50 € H.T.,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ces travaux.

Nombre de votants : 8

Votes POUR : 8

Votes CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

**Délibération n° 2024-028**

**DEVIS POUR L'ACHAT D'ORDINATEURS PORTABLES POUR L'ECOLE**

Vu le projet pédagogique présenté par l'école de Bizennes de mettre en place un prêt de matériel informatique pour permettre à toutes les familles d'avoir accès à des outils numériques performants, dans une démarche responsable d'utilisation de logiciels libres,

Il convient d'acheter 12 ordinateurs portables, 12 souris et 12 sacoches de protection.

Monsieur Le Maire donne lecture d'un devis :

- LDLC :
- 12 PC portables 15.6" FHD N5030
- 12 sacoches de protection

- 12 LOGITECH B110 SILENT

pour un montant total de 3 556,22 € T.T.C.

Après avoir en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Considérant la nécessité d'acheter les 12 ordinateurs portables,
- Considérant que les crédits nécessaires sont inscrits au chapitre 21 du budget général,
- Accepte le devis de LDLC pour un montant de 3 556,22 € T.T.C.
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cet achat.

Nombre de votants : 8

Votes POUR : 8

Votes CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

**Délibération n° 2024-029**

**CONVENTION DE FINANCEMENT DANS LE CADRE DU FONDS D'INNOVATION PEDAGOGIQUE**

Monsieur le Maire donne lecture de la convention de partenariat entre l'académie de Grenoble et la commune de Bizonnnes pour l'achat de 12 ordinateurs portables.

Vu la loi de finances pour 2023 prévoyant en son article 186 que, par dérogation aux dispositions de l'article L.211-8 du code de l'éducation, et au plus tard jusqu'au 31 décembre 2026, l'Etat peut participer au financement des dépenses générées par les projets pédagogiques des écoles publiques,

Vu le projet pédagogique présenté par l'école de Bizonnnes de mettre en place un prêt de matériel informatique pour permettre à toutes les familles d'avoir accès à des outils numériques performants, dans une démarche responsable d'utilisation de logiciels libres,

Vu l'avis de la commission d'examen des projets pédagogiques,

Considérant la démarche « notre école, faisons-la ensemble » lancée par le Conseil national de refondation (CNR),

La présente convention a pour objet d'organiser les modalités du soutien financier, prévu dans le cadre du fonds d'innovation pédagogique, entre l'Etat et la Commune de Bizonnnes pour l'achat de 12 ordinateurs portables.

Monsieur Le Maire propose de signer cette convention afin d'obtenir une subvention pour l'achat des 12 ordinateurs portables dans le cadre du Fonds d'innovation pédagogique.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal :

- Autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention.

Nombre de votants : 08

Votes POUR : 08

Votes CONTRE : 00

ABSTENTION : 00

**Délibération n° 2024-030**

**IMPLANTATION D'UN DISTRIBUTEUR AUTOMATIQUE DE PIZZAS**

La société Just Queen a pris contact avec la mairie pour un projet d'implantation d'un distributeur de pizzas sur la Commune.

La Société a besoin de 4,99 m<sup>2</sup> et propose de verser une redevance pour l'autorisation temporaire d'occupation du domaine public de 180 Euros par mois. Tous les frais d'installation seront à la charge de la Société qui s'engage également à tout remettre en état en cas de départ. Un bail d'une durée de 1 an est proposé.

Après avoir en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Décide d'autoriser l'implantation d'un distributeur automatique de pizzas sur le domaine public sur un emplacement de 4,99 m<sup>2</sup> moyennant une redevance de 180€ par mois
- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention d'occupation temporaire du domaine public

Nombre de votants : 8

Votes POUR : 8

Votes CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

**Délibération n° 2024-031**

**DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA CONSTRUCTION DE LA BIBLIOTHEQUE AU DEPARTEMENT**

Monsieur Le Maire rappelle :

- Que par délibération n°2023-043, du 29 juin 2023, le conseil municipal a choisi AIM comme maîtrise d'œuvre pour la construction de la bibliothèque
- Que par délibération n°2024-017 du 28 mars 2024, le conseil municipal a autorisé Monsieur le Maire à déposer le permis de construire relatif à la construction de cette bibliothèque

Le coût estimatif du projet de construction s'élève à 335 955,10 € HT.

Monsieur Le Maire informe le conseil municipal qu'une subvention peut être demandée au Département pour aider au financement de ce projet.

Après avoir en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Sollicite auprès du Conseil Départemental une subvention aussi élevée que possible pour aider la commune à financer la construction de la bibliothèque
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à cette demande de subvention

Nombre de votants : 8

Votes POUR : 8

Votes CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

**Délibération n° 2024-032**

**DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA CONSTRUCTION DE LA BIBLIOTHEQUE A LA REGION AUVERGNE RHONE ALPES**

Monsieur Le Maire rappelle :

- Que par délibération n°2023-043, du 29 juin 2023, le conseil municipal a choisi AIM comme maîtrise d'œuvre pour la construction de la bibliothèque
- Que par délibération n°2024-017 du 28 mars 2024, le conseil municipal a autorisé Monsieur le Maire à déposer le permis de construire relatif à la construction de cette bibliothèque

Le coût estimatif du projet de construction s'élève à 335 955,10 € HT.

Monsieur Le Maire informe le conseil municipal qu'une subvention peut être demandée à la Région Auvergne-Rhône-Alpes pour aider au financement de ce projet.

Après avoir en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Sollicite auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes une subvention aussi élevée que possible pour aider la commune à financer la construction de la bibliothèque
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à cette demande de subvention

Nombre de votants : 8  
Votes POUR : 8  
Votes CONTRE : 0  
ABSTENTION : 0

## **DIVERS**

### **DEMISSION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL**

Monsieur le Maire informe le Conseil que Monsieur Didier GIROUD, par courrier reçu en mairie le 13 avril 2024, donne sa démission de son mandat de conseiller municipal.

### **FERMETURE MAIRIE ET AGENCE POSTALE CERTAINS SAMEDIS**

Monsieur le Maire informe le Conseil que la Mairie et l'Agence Postale seront fermées tous les samedis en période de vacances scolaires.

### **LA FRANCE EN COURANT**

Monsieur le Maire informe qu'une étape de la France en Courant se fera à Bizannes le dimanche 21 juillet 2024.

### **PROJET DE NOUVELLE ANTENNE RELAIS**

Monsieur le Maire informe le Conseil d'un nouveau projet d'antenne relais SFR/Bouygues sur la Commune. Ce projet se situe sur la parcelle Section C n°82 « Le Mollard ».

### **COMMISSION BATIMENTS/TRAVAUX**

Monsieur le Maire informe que la « Commission Bâtiments/Travaux » s'est réunie afin d'étudier la mise en œuvre d'un vestiaire pour l'agent technique et la création d'une porte côté sud de la petite salle.

### **ELECTIONS LE 09 JUIIN 2024**

Monsieur la Maire rappelle la date des élections européennes le dimanche 9 juin 2024.

Séance levée à 22h00